

Conseil Régional  Alsace

# ZONAGE DES PRAIRIES DU RIED DE L'ILL

EN VUE DE LEUR GESTION ECOLOGIQUE

Christian DRONNEAU

*Document de travail*

ASSOCIATION REGIONALE D'INITIATION  
A L'ENVIRONNEMENT ET A LA NATURE EN ALSACE  
AOUT 1992

## SOMMAIRE



PREAMBULE	1
LISTE DES ABREVIATIONS	3
PREMIERE PARTIE:	
PRESENTATION    GENERALE	4
1 - LE GRAND RIED CENTRE-ALSACE : CARACTERISTIQUES ET ORIGINALITES	5
1.1 - Généralités	5
1.2 - Intérêt écologique	6
<u>La valeur paysagère</u>	6
<u>La nappe phréatique</u>	6
<u>La richesse et l'originalité de la flore</u>	7
<u>La richesse faunistique</u>	7
2 - LES MENACES ACTUELLES ET LEURS CONSEQUENCES SUR LE MILIEU NATUREL	8
3 - L'AMENAGEMENT DE L'ILL DOMANIALE DE COLMAR A ERSTEIN ET LA CHARTE DE LA ZONE INONDABLE	9
DEUXIEME PARTIE :	
LE ZONAGE DES PRAIRIES D U CHAMP D'INONDATION DE L'ILL EN VUE DE LEUR GESTION ECOLOGIQUE	11
1 - INTRODUCTION	12
2 - PROPOSITIONS DE MODES DE GESTION DES PRAIRIES A PARTIR DES BESOINS DE LA FLORE ET DE LA FAUNE	13
2.1 - Besoins de la flore	13
<u>Sensibilité aux engrais et aux pesticides</u>	13
<u>Dates de fauche</u>	14
<u>Sensibilité au pâturage par le bétail</u>	14
2.2 - Besoins de l'avifaune	15
<u>Couvert végétal, sensibilité aux épandages d'engrais et de pesticides</u>	15
<u>Dates de travaux agricoles</u>	15
<u>Sensibilité au pâturage par le bétail</u>	16

2.3 - Choix des modes de gestion	16
<u><i>Gestion en prairies refuges</i></u>	16
<u><i>Gestion en prairies extensives</i></u>	17
<u><i>Gestion en prairies intensives</i></u>	17
3 - LE ZONAGE DES PRAIRIES D'APRES LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX	18
3.1 - La cartographie de l'occupation du sol	19
3.2 - Inventaire des stations d'intérêt biologique et délimitation d'unités de gestion	19
3.3 - Le zonage des prairies dans les unités de gestion	21
<u><i>Principes généraux et critères de zonage</i></u>	21
<u><i>La flore</i></u>	22
<u><i>L'avifaune</i></u>	22
<u><i>Propositions de zonage et stratégies possibles</i></u>	24
<u><i>Cartographie des scénarios possibles</i></u>	24
4 - CONCLUSION	25
RESUME	26
LISTE DES CARTES, FIGURES ET ANNEXES	27
ANNEXES	<b>29</b>

## PREAMBULE

Le présent travail a été réalisé du 12 novembre 1991 au 12 mai 1992 à l'A.R.I.E.N.A., pour le compte du Conseil Régional d'Alsace. Il s'inscrit dans le cadre de la "Charte des Zones Inondables de l'Ill Domaniale" mise en place à la suite du projet d'aménagement de cette rivière entre Colmar et Erstein.

L'objectif de la Charte est de concilier les impératifs agricoles et le maintien de la spécificité des 13 000 ha du Ried de l'Ill : richesses biologiques, qualité des eaux de la nappe phréatique, valeur paysagère,... Il s'agit dans un premier temps d'enrayer la dégradation du milieu naturel (disparition des prairies et gestion de plus en plus intensive de celles qui subsistent), puis, à plus long terme et dans toute la mesure du possible, de restaurer ce qui a été banalisé au cours des trente dernières années.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs Ctudes et réflexions préliminaires s'imposent, notamment le zonage complet des terres agricoles de ce secteur d'après les contraintes environnementales, afin de proposer un classement des prairies selon leur vocation de gestion écologique : prairies dites intensives, extensives ou refuges (réglementation des dates de fauche et de l'épandage U'engrais). Ce classement, ou "zonage", doit permettre d'orienter la gestion future du Ried de l'111 et assurer la pérennité des richesses de ce milieu sans condamner l'agriculture.

De nombreuses publications ont été consacrées aux Rieds alsaciens (annexe 1), mais celles qui peuvent être considérées comme les références fondamentales et qui m'ont constamment servi de base pour l'élaboration de ce dossier sont les cinq suivantes :

• CARBIENER R., A. BERNARD et C. KEMPF, 1980. - **Zones humides : le Ried Centre-Alsace**. Ministère de la Qualité de la Vie, Affaires scientifiques, Convention de recherche 70-26. Document dactylographié : 3 13 pages.

BURCKEL C., 1984. - **Inventaire et cartographie des sites d'intérêts écologiques du Grand Ried Centre-Alsace. Propositions pour sa conservation**. Mémoire de Maîtrise d'Aménagement du territoire, Strasbourg. Document dactylographié : 156 pages + annexes.

SIGWALT P., 1989. - La Faune des Rieds : originalité, évolution, menaces. **Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse**, 8 13 : 125- 144.

C.E.O.A., 1989. - Livre Rouge des Oiseaux nicheurs d'Alsace. *Ciconia*, 13 : \*Numéro spécial, 307 pages.

SIGWALT P. et le C.E.O.A., 1989. - **Préservation ou restauration de l'intérêt faunistique des prairies riediennes : règles de base**. Document dactylographie remis le 13 décembre 1989 à la D.D.A.F. du Bas-Rhin, 7 p. + annexes.

Ma réflexion a également été facilitée par la lecture de deux études menées dans des vallées alluviales similaires du nord-est de la France :

HERCENT J.L., 1991. - **Application de "l'article 19" en Vallée de la Meuse, de la Thinte et du Loison (département de la Meuse). Contribution à la réalisation de l'étude préalable.** D.E.S.S. Ressources naturelles et Environnement. Document dactylographié : 27 pages + annexes.

BROYER J., 1991. - **Conservation des écosystèmes agricoles dans le Val de Saône et dans la Dombes : définition de normes de gestion.** Ministère de l'Environnement, Service de la Recherche, des Etudes et du Traitement de l'Information sur l'Environnement. Chirat, St-Just-La-Pendue, 122 pages.

En rédigeant ce document de réflexion globale, j'ai tenté de rester le plus accessible possible aux néophytes. Il est en effet indispensable d'expliquer aux décideurs et aux acteurs de l'aménagement des espaces naturels, les démarches qui conduisent à tel ou tel choix de gestion écologique. Ce texte n'est donc pas à proprement parler une publication scientifique : les données techniques trop pointues ont été simplifiées, ou parfois passées sous silence, ce dont voudront bien me pardonner les spécialistes. D'un autre côté, les atteintes portées actuellement au Ried de l'Ill impliquent de concevoir sa renaturation, donc la remise en herbe de certains labours : il en résulte divers niveaux d'action, largement tributaires des ressources financières et des possibilités effectives d'application sur le terrain. Aussi, l'objectif final peut éventuellement n'être atteint que par étapes successives, selon un gradient partant d'un niveau considéré comme strictement minimum jusqu'à un niveau théorique jugé optimum. Il est nécessaire de définir le cadre et les principes généraux qui guideront cette démarche "évolutive". Cela ne simplifie pas la réflexion, mais il est impératif d'aborder le problème dans sa globalité pour connaître les limites et l'efficacité des actions à engager dans les années à venir.

;

l'emplacement des parcelles prairiales est **pré-déterminé** puisqu'imposé par l'occupation actuelle du sol,

- cas d'une zone où la proportion de prairies n'atteint pas un tiers de la surface : toutes les prairies **résiduelles** devraient être **gérées** favorablement, ainsi que certains labours remis en herbe pour atteindre le quota minimum d'un tiers de prairies favorables. Les labours choisis seraient ceux qui offrent la meilleure **répartition** spatiale des parcelles complémentaires.

Dans les **zones à vocation de gestion mixte** (objectifs à la fois floristiques et faunistiques), les surfaces ne seraient pas redondantes d'une catégorie à l'autre : les prairies **gérées** pour la flore seraient évidemment **utilisées** par la faune, et vice-versa. La même remarque peut être faite pour ce qui concerne les **prairies** refuges et extensives d'une même **unité** de gestion faunistique : les espèces qui requièrent une gestion en prairies extensives bénéficieront des prairies refuges (dans certaines limites d'humidité de sol), les dates de fauche de ces dernières étant encore plus tardives que celles des premières. **Les** surfaces de prairies refuges sont donc partiellement comptabilisables dans celles des prairies extensives.

#### 4 - CONCLUSION

Il paraît sage, dans un premier temps, de mettre en place le **scénario** 1 dans toutes les **unités** de gestion **délimitées** sur les 13 000 ha du périmètre de la zone inondable. Les garanties minimales d'une préservation des richesses biologiques relictuelles de ce Ried seront ainsi offertes. Par la suite, en fonction des possibilités existantes, un objectif plus ambitieux pourra être programmé (**scénarios** II, puis III). Par ailleurs, il n'est pas **nécessaire** d'attendre la mise en place d'un scénario donné sur l'ensemble de la zone **d'étude** avant de passer au scénario suivant : un mixage des trois **scénarios** peut être envisagé selon les opportunités et selon les unités de gestion.

Un objectif supérieur au scénario III apparaît utopique dans le contexte socio-économique actuel.

## RESUME

Les 13 000 ha du champ d'inondation de l'Ill font l'objet d'une Charte qui vise à concilier les impératifs agricoles et la **préservation** de ce milieu unique (richesse biologique, qualité des eaux de la nappe **phréatique**, valeur paysagère,...).

Le maintien de la diversité biologique de celui-ci dépend directement du mode d'exploitation des prairies. La flore et l'avifaune sont les deux groupes systématiques les mieux connus : ils ont été choisis comme indicateurs biologiques de cette zone. Leurs besoins respectifs sont analysés afin de proposer des modes de gestion adaptés à la durée de leur cycle de reproduction, à leur sensibilité vis à vis des engrais et des pesticides, et à leurs besoins en couvert **végétal**. Trois types de gestion sont proposés selon la nature des stations floristiques et avifaunistiques à protéger :

- **une gestion en prairies refuges (pas de travaux agricoles entre le 1er avril et le 30 septembre, pas d'épandage d'engrais et de pesticides, pas de pâturage supérieur à une U.G.B./ha) pour les stations qui abritent des espèces remarquables à cycle de reproduction long ou qui ont des besoins en couvert végétal important,**

- **une gestion en prairies extensives (pas de travaux agricoles entre le 1er avril et le 1er juillet, épandages d'engrais strictement limités, pas d'épandage de pesticides, pas de pâturage supérieur à une U.G.B./ha) pour les stations qui abritent des espèces remarquables à cycle de reproduction plus court ou qui recherchent un couvert végétal moins dense,**

- **une gestion en prairies plus intensives (pas de contraintes d'exploitation, mise à part une date limite de fauche d'ensilage fixée au 25 mai) pour les prairies qui n'abritent pas d'espèces remarquables.**

A partir de l'inventaire des stations connues (actuelles comme disparues) et des stations potentielles des diverses espèces remarquables du Ried de l'Ill, des **unités de gestion** sont définies, soit pour la flore, soit pour la faune, soit pour les deux. C'est au sein de ces unités de gestion que devront être appliquées les mesures favorables énoncées ci-dessus, selon les trois scénarios progressifs suivants :

- prise en compte exclusive des stations biologiques remarquables actuelles,
- prise en compte de toute la surface en **pré** des différentes unités de gestion (permettra leur reconquête par les espèces remarquables),
- prise en compte de toute la surface des unités de gestion, avec remise en herbe de certains labours (permettra une reconquête spatiale encore plus grande des espèces remarquables).

La proportion de surface qui est à gérer favorablement dans chacun des cas et la répartition spatiale des parcelles, sont étudiées à partir des besoins de certaines espèces de référence dûment choisies. Une cartographie au 1/5 000è (réduite au 1/10 000è) présente ces trois scénarios à l'échelle parcellaire pour l'ensemble de la zone d'étude :

- pour la flore, le principe consiste à gérer favorablement toutes les parcelles de prés de la surface prise en compte et à remettre en herbe les labours qui jouxtent directement les stations botaniques actuelles,

- pour l'avifaune, le principe consiste à **gérer** favorablement 1/3 de la surface prise en compte dans le **cas** des espèces du cortège du **Coullis cendré** (en régression, mais non disparues de nos jours) et 1 à 2 % de la surface dans le cas des espèces du cortège du **Râle de genêts** (pour la plupart disparue aujourd'hui). Il importe de répartir le mieux possible ces parcelles dans l'espace, afin d'optimiser les surfaces disponibles pour l'avifaune.